DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

ARRETE DU PRESIDENT DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès 42311 ROANNE

N°AP 2023-005

DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE

Clotilde ROBIN

2ème Vice-Présidente,

Déléguée aux actions sociales, à la Politique
de la Ville et à l'habitat

Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

Projet d'extension « Brico Dépôt » Situé lieu-dit Les Plaines, rue de l'Etang à Parigny

Certifié exécutoire	2 U FEV. 2023
Reçu en préfecture	1.6 FEV. 2023
Publié	2 0 FEV. 2023
Notifié	2 C FEV. 2023

Le président de Roannais Agglomération,

Vu la Loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;

Vu le Décret n°2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-9 :

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-031 fixant la composition de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) de la Loire pour le projet d'extension d'un ensemble commercial par extension d'un magasin à l'enseigne Brico Dépôt à PARIGNY;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération ;

Considérant que Clotilde ROBIN est 2ème Vice-Présidente de Roannais Agglomération, déléguée aux actions sociales, à la Politique de la Ville et à l'habitat;

Considérant que la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) se réunira le 20 février 2023 pour examiner et se prononcer sur le projet d'extension d'un ensemble commercial par extension d'un magasin à l'enseigne Brico Dépôt à PARIGNY;

Considérant que le Président de Roannais Agglomération est empêché et qu'il est nécessaire qu'il soit représenté ;

ARRETE

ARTICLE 1

Délégation de fonction et de signature est attribuée à Clotilde ROBIN, 2ème Vice-Présidente de Roannais Agglomération, déléguée aux actions sociales, à la Politique de la Ville et à l'habitat, pour représenter le Président de Roannais Agglomération à la réunion de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) pour examiner et se prononcer sur le projet d'extension d'un ensemble commercial par extension d'un magasin à l'enseigne Brico Dépôt à PARIGNY.

ARTICLE 2

La réunion de la CDAC est programmée le lundi 20 février 2023, après-midi, à la Préfecture de la Loire.

ARTICLE 3

Le bénéficiaire de la présente délégation agit <u>sous la surveillance et la responsabilité du Président.</u> Sa signature devra être précédée de la mention suivante :

Le Président de Roannais Agglomération,

Pour le Président et par délégation,

Clotilde ROBIN

ARTICLE 6

Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Sous-Préfet et à M. le Trésorier de Roanne
- publié sur le site internet de Roannais Agglomération
- notifié à l'intéressée

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois courant à compter de sa publication.

Yves Nicolin,

Président, Maire de Roanne

Notifié à ...